

4.1.3. La répartition hommes / femmes

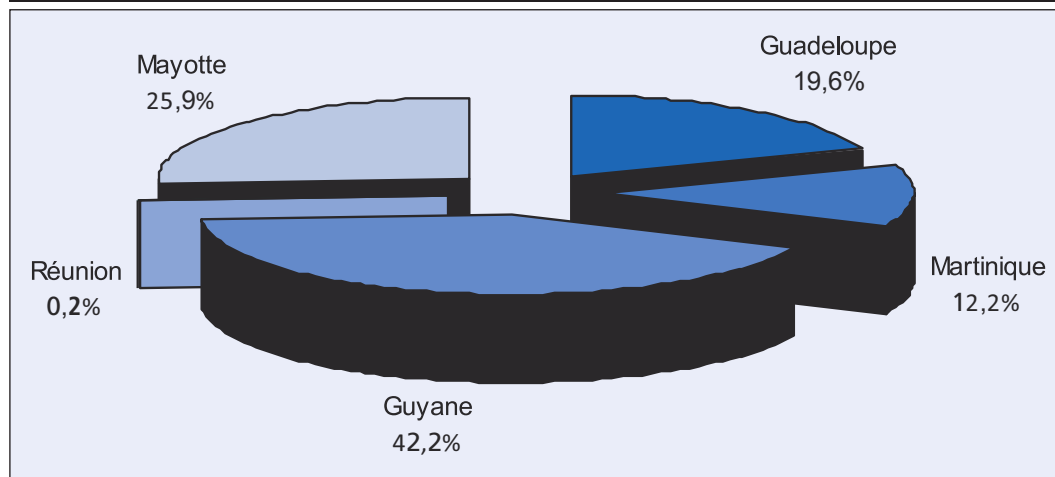
Les caractéristiques sociodémographiques des demandeurs d'asile en 2013 connaissent de légères modifications. Contrairement aux années précédentes, la part des femmes est en léger recul passant de 37 % en 2012 à 35,9 % en 2013. L'âge moyen des demandeurs demeure identique à celui de l'année précédente : 32 ans. On observe une corrélation étroite entre une féminisation de la demande et un vieillissement de cette même population. Ainsi, alors que les hommes représentent plus de 90 % des demandes pakistanaise et bangladaise, leur âge moyen est inférieur à 32 ans. Inversement, les femmes sont largement majoritaires parmi les populations en provenance du Caucase (arméniennes, azerbaïdjanaises, tchéchènes) dont l'âge moyen est de 38

ans. De façon générale, les femmes représentent 45 % des demandeurs d'asile européens et 25 % seulement des demandeurs asiatiques.

S'agissant de la situation familiale des demandeurs d'asile, les hommes sont majoritairement célibataires (55 %); les femmes sont majoritairement mariées ou en situation de rupture familiale (veuvage, divorce, séparation). L'examen des pyramides des âges comparées des demandeurs en 2003 et 2013 fait apparaître sur cette décennie une féminisation progressive de la demande ainsi qu'un vieillissement relatif.

4.1.4. La demande d'asile dans les départements et collectivités d'outre-mer

Premières demandes d'asile en 2013 dans les DOM COM



Source : Ofpra

Pour la deuxième année consécutive, la demande d'asile outre-mer enregistre une baisse avec 2 412 demandes déposées en 2013 (hors mineurs accompagnants), soit une diminution de 4 % par rapport à l'année précédente. Parallèlement, la demande est plus également répartie sur l'ensemble des départements d'outre-mer. La Guyane qui en 2012 concentrait 54 % de la demande d'asile, ne représente plus que 42 % de cette demande en 2013.

Sur l'ensemble des trois départements d'Amérique, la demande est en baisse de 3,5 % avec 1 786 demandes enregistrées (1 850 en 2012). En réalité, cette baisse ne concerne que les demandes de réexamen qui diminuent dans les trois départements

alors que les premières demandes demeurent stables. Le département de la Guyane, comme l'année précédente, voit sa demande diminuer de 26 % aussi bien pour les premières demandes que pour les réexamens alors que les premières demandes sont en forte augmentation en Guadeloupe (+166 %) et en Martinique (+29 %). Cependant, la Guyane continue de concentrer la majorité (57 %) de la demande dans cette région. Pour les trois départements, Haïti demeure le premier pays de provenance des demandeurs d'asile (97 % en Martinique, 83 % en Guadeloupe et 64 % en Guyane).

Comme pour les départements français d'Amérique, la demande d'asile à Mayotte

baisse pour la deuxième année consécutive passant de 651 demandes en 2012 à 622 en 2013. Le nombre de premières demandes diminue de 13 % alors que les réexamens sont en augmentation passant de 10 cas en 2012 à 55 en 2013.

La composition de la population des demandeurs d'asile en 2013 n'a pas connu de changements notables : 72 % des demandeurs sont Comoriens, 15 % Congolais (RDC), 6 % Rwandais, 1,4 % Burundais et 1,2 % Malgaches.

» 4.2. LE TRAITEMENT DE LA DEMANDE D'ASILE

4.2.1. L'activité de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) et de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA)

4.2.1.1. L'activité de l'OFPRA

Nombre de décisions prises en 2013

En 2013, l'activité de l'OFPRA est en augmentation pour la sixième année consécutive. En effet, cette année, l'Office a pris un total de 62 056 décisions (dont 15 069 relatives aux mineurs accompagnants), contre un total de 60 128 décisions en 2012, soit une hausse de 3 %.

Par ailleurs, la part des réexamens dans les décisions prises reste stable et s'élève à 13 % tout comme en 2012.

Stocks et délais de traitement

Au 31 décembre 2013, l'OFPRA comptabilisait 29 895 dossiers en instance (hors apatrides). Ce stock est composé quasi-uniquement de premières demandes, le nombre de réexamens en instance étant de 302, soit un chiffre inférieur au flux mensuel moyen (482). Le stock incompressible de l'Office, estimé à hauteur de trois mois d'activité, s'élève pour l'année 2013 à 13 000 dossiers. Le stock réel se situe donc aux environs de 17 000 dossiers. Au 31 décembre 2013, le stock était constitué de 91 % de premières demandes déposées au cours de l'année 2013, avec un âge moyen des dossiers de 156 jours.

Depuis l'été 2013, les efforts de l'Office ont permis, pour la première fois depuis 2008,

une stabilisation puis une baisse des stocks et des délais. Si en analyse annuelle, le niveau du stock général s'accroît, il faut constater un inversement de tendance depuis le second semestre. Ainsi la hausse du nombre de décisions rendues à partir du mois d'août et jusqu'en octobre a permis de stabiliser le stock à hauteur de 30 000 dossiers, puis de le faire baisser sur les deux derniers mois de l'année.

Le délai de traitement correspond au nombre de jours écoulés entre la date de dépôt de la demande d'asile à l'OFPRA et la date de décision. Ainsi de façon mécanique, plus les dossiers traités sont anciens plus le délai s'allonge. Le déstockage entamé entraîne donc un allongement du délai moyen de traitement de la demande d'asile qui passe de 186 jours en 2012 à 204 jours en 2013. Toutefois, la maîtrise des stocks se traduit par une stabilisation puis une baisse du délai moyen de traitement au second semestre.

Missions foraines en métropole et outre-mer

Pour répondre à l'attente des partenaires institutionnels et associatifs locaux, l'OFPRA a organisé pour la première fois depuis de longues années des missions foraines d'instruction dans les départements du Rhône et de la Moselle. Ces missions ont notamment pour objet de répondre aux difficultés locales d'accueil et d'hébergement résultant de l'accroissement des demandes d'asile en provenance du Kosovo et de l'Albanie et à leur concentration sur certains territoires.

S'agissant de la gestion des demandes d'asile d'outre-mer, l'Office a réalisé 14 missions foraines en 2013 : neuf missions d'instructions à Cayenne, trois à Fort-de-France et une à Mayotte.